

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mai 2024

Le quatorze mai deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURCE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

| | |
|-------------------|------------------------|
| CHOUTEAU Edith | à PAVILLON Jean-Paul |
| GAILLARD Yohan | à DESOEUVRE Robert |
| LECACHEUR Julien | à VIGNER Jean-Philippe |
| LECOMTE Delphine | à GUIBERT Vincent |
| LHUISSIER Thierry | à PENEAU Sylvie |
| SOUILHE Jérôme | à PUSHPARAJ Emilie |

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

DELETANG Claire, MINETTO Jacques

Convocation adressée le 7 mai 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 15 mai 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1405-10 | Administration générale - Nomination d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adhésion de la ville des Ponts de Cé au syndicat mixte e-collectivités,

Considérant que l'Assemblée délibérante doit procéder à l'élection de son représentant,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 7 mai 2024,

L'assemblée délibérante de la commune doit procéder à la nomination de son représentant appelé, dans un second temps, à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée que Madame Emilie BOYER est candidate.

En accord avec le bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve cette proposition et nomme Madame Emilie Boyer représentante de la ville des Ponts-de-Cé au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes.**

Mme BOYER n'a pas pris part au vote.

| | | VOTE | |
|-------------------|----|------------|----|
| En exercice | 32 | POUR | 29 |
| Présents | 24 | CONTRE | 0 |
| Pouvoirs | 6 | ABSTENTION | 0 |
| Pris part au vote | 29 | TOTAL | 29 |

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

